

Convention avec la Fédération des Amicales Laïques

ACTIONS LIEES A LA SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION EN 2010

Subvention

Avenant n°2



Entre :

La Ville de Nantes, représentée par M. Ali REBOUH, Adjoint au Maire, agissant en cette qualité, en application d'une délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2009,

D'une part,

Et :

La Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique – FAL 44 -, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n°1336 (avis publié au JO du 7 août 1935), ayant son siège social : 9, rue des Olivettes à Nantes, représentée par Monsieur Alain FOREST, Président de l'Association, agissant en cette qualité,

D'autre part,

Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

La Ville apporte son soutien à la FAL, par convention approuvée par le Conseil Municipal du 2 février 2007, pour ses activités d'intérêt général. Cette convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2010 pour mieux travailler les objectifs de la future convention en les articulant étroitement avec la convention Ville/quartier qui lie la Ville à la FAL.

La Ville apporte par ailleurs depuis plusieurs années son soutien à la semaine d'éducation à la lutte contre le racisme et les discriminations, organisée au mois de mars autour de la journée internationale de lutte contre le racisme. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les citoyens, individus, familles, jeunes... aux problèmes du racisme, de l'intolérance, de l'exclusion et de la discrimination sous

toutes ses formes. Au programme de la semaine : diverses animations, concerts, expositions, ciné-débats, conférences, café-citoyen, jeux, tournois de football ...

La FAL coordonne depuis deux ans cette manifestation dans laquelle sont engagées une vingtaine d'associations. Il s'agit pour la FAL d'une mission nouvelle qui suppose un investissement important.

Pour que cette initiative puisse prendre toute sa place dans la mobilisation et la mise en lumière des actions menées tout au long de l'année par les différents acteurs et pour qu'elle puisse toucher davantage le grand public, il est nécessaire que les ressources qui y sont affectées évoluent sensiblement.

**C'est dans ces conditions,
qu'il a été, entre les parties, convenu ce qui suit :**

Article 1 : Prise en compte dans la convention des activités liées à la coordination de la semaine d'éducation contre le racisme et toutes les discriminations

Il est ajouté à l'article 2 de la convention l'alinéa suivant :

- Le pilotage et la coordination des actions menées, dans le cadre d'un collectif associatif, dans le champ de l'éducation et de la lutte contre le racisme et toutes les discriminations (mobilisation des acteurs, mise en lumière des actions réalisées tout au long de l'année, organisation d'un temps fort autour de la journée internationale de lutte contre le racisme le 21 mars).

Article 2 : Montant de la subvention pour l'année 2010

Pour soutenir ces activités, une subvention de 5 000 € sera prévue pour l'année 2010 en complément de la subvention de fonctionnement initiale. A cette subvention, s'ajoute un soutien de la Ville au niveau des supports de communication, de la formation des acteurs, et de la logistique.

Article 3 : Prise en compte de cette action pour les années suivantes

A l'issue de l'année 2010, un bilan de l'action sera réalisé qui permettra de la cadrer plus précisément dans le cadre de la nouvelle convention générale ou d'une convention spécifique qui sera négociée avec la FAL, en tenant compte des aides sollicitées auprès des autres partenaires.



Fait à Nantes le :

Pour la Ville

Ali REBOUH

Adjoint au Maire

Pour la FAL

Alain FOREST

Président